

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1540

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 6ème

Objet : Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 22 lots de copropriété situés dans un immeuble au 50 rue Tronchet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1540**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 6ème

Objet : Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 22 lots de copropriété situés dans un immeuble au 50 rue Tronchet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux dans les communes déficitaires, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition de 22 lots de copropriété dans un immeuble situé à Lyon 6ème, 50 rue Tronchet, édifié sur un terrain cadastré AO 17 pour une superficie de 242 m² et AO 178 pour une superficie de 75 m², ledit immeuble appartenant à la société civile immobilière (SCI) 3F Tronchet.

II - Désignation du bien

Il s'agit d'un ensemble immobilier constitué de 11 logements et 11 caves, détaillés comme suit :

Numéro de lot	Nature	Quote-part des parties communes générales	Superficie (en m ²)
1	cave	1/1000	
2	cave	1/1000	
3	cave	1/1000	
4	cave	1/1000	
5	cave	1/1000	
6	cave	1/1000	
7	cave	1/1000	
8	cave	1/1000	
9	cave	1/1000	
10	cave	1/1000	
11	cave	1/1000	

Numéro de lot	Nature	Quote-part des parties communes générales	Superficie (en m ²)
13	appartement T3	73/1000	70,60
14	appartement T3	70/1000	67,50
15	appartement T3	78/1000	75,60
16	appartement T3	73/1000	70,60
17	appartement T3	74/1000	70,90
18	appartement T3	79/1000	75,80
19	appartement T3	73/1000	70,50
20	appartement T3	79/1000	76,10
21	appartement T3	73/1000	70,20
22	appartement T3	80/1000	77,00
24	appartement T4	109/1000	104

III - Projet et conditions financières

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une mise à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 65 ans au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Poste habitat en vue de la réalisation d'une opération de logement social visant :

- la réhabilitation de l'immeuble existant avec 11 logements dont 7 en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS) et 4 en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- des travaux d'isolation de la façade et de relocation au départ des locataires occupants.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur le 6ème arrondissement de Lyon qui en compte 2 605.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, la Métropole acquerra ledit bien au prix de 4 450 000 €, bien cédé occupé pour partie ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 22 juin 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 4 450 000 € de 22 lots de copropriété dans un immeuble situé sur les parcelles cadastrées AO 17 pour une superficie de 242 m² et AO 178 pour une superficie de 75 m², situés 50 rue Tronchet à Lyon 6ème et appartenant à la SCI 3F Tronchet, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier) individualisée le 26 septembre 2022, pour un montant de 90 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP14O7868.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21 - compte - fonction 552, pour un montant de 4 450 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 50 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--